1514 (23 JANVINE).

Lettres envoyées aux gardes de la monne de Lyon avec des patrons pour faire escuz soleil et grans blancs.

De par les généraulx mes des monnoyes du Roy nostre sire, gardes de la monne de Lyon, nous vous envoyons les patrons des escuz soleil et grans blans couronne que le Roy nostre sire a ordonné présentement estre ouvrez et monnoiez en ses monnoyes cy dedans encloz, lesquelz escuz vous ferez ouvrer et monnoyer en lad. monnº à 23 caratz et 1/8, à 1/8 de carat de remède, de 70 d. de poix au marc de Paris, qui est semblables poix et loy que les escuz au porcespic que l'on avoit acoustumé ouvrer, et y faictes mectre l'escripture telle qu'elle est esditz patrons, et faictes ouvrer grans blans à 4 d. 12 gr. de loy A. R., à 2 gr. de remède, de 7 s. 2 d. de poix au marc de Paris, qui auront cours pour 12 d. t. pièce, et faictes tailler lesd. escuz et grans blans aux recours chacunes pièces et ainsi qu'il est déclairé es dernières ordonnances, et aussy faictes casser et rompre tous les fers tant d'or que du blanc de l'ouvrage précédent. Sy, n'y faictes faulte. A Paris, en la chambre desd. monnes, le 23° jour de janvier, l'an 1514.

(A. N. Reg. Z, 1⁵, 62, fol, 146 re et Z, 1⁵, 61, fol. 25 ve.)

Lettres envoyées par les généraux mes avec des patrons pour faire des écus au soleil et des grands blancs.



Le 23 janvier, à Lyon, remises à Michel Guilhen, me parter.

Le 23 janvier, à Bordeaux.

Le 24 janvier, à Bourges, remises à Pierre Benoist, tailleur.

Le 29 janvier, à Limoges.

Le 16 février, à Paris.

Le 19 février, à La Rochelle.

Le 19 février, à Rouen.

Le 5 mars, à Chaalons.

Le 6 mars, à Saint-Lô.

Le 22 mars, à Montpellier.

Le 30 mars à Tours.

Le 3 avril, à Poitiers.

Avec ordre de rompre les fers de l'ouvrage précédent, tant pour l'or que pour l'argent.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 62, fol. 146 r^e et v^e, et Z, 1^b, 61, fol. 25 v^e à 26 v^e.)